

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

Etaient présents : M. POTHET Yves, Mme LEPAPE Nathalie, M. PICARD Pascal, Mme PICARD Yvette, M. MORISSEAU Nicolas, Mme ROLLAND Laetitia, M. NEVEU Arnaud, Mme MAUPOU Chantal, M. GUITTIER Philippe, Mme DANNEAU Marcelle, M. MESNARD Jacques, M. VILLANUEVA Yves

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

M. BRIEZ Jérôme a donné pouvoir à Mme LEPAPE Nathalie
M. GODIN Aurélien a donné pouvoir à M. POTHET Yves
Mme CHAUVEAU Vanessa a donné pouvoir à M. VILLANUEVA Yves

Etait excusé : M. FERRE Jérôme

Etaient absents : Mme JACQUELIN Glawdys, Mme TANCREDE Caroline, M. MARION Philippe

Lesquelles forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Mme PICARD Yvette

Approbation du dernier compte rendu :

La majorité du Conseil Municipal considère que le compte rendu succinct ne suffit pas et souhaite qu'un autre compte rendu soit rédigé.

Mme PICARD Yvette fait remarquer à l'appui du CGCT qu'un compte rendu succinct suffit.

I - TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 4 abstentions, fixe le prix de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} avril 2019

Tarif de l'eau :

Frais fixes annuels	: 44.32 €
De 1 à 200 m3	: 1.60 € par m3
De 201 à 500 m3	: 1.21 € par m3
De 501 m3 et au-delà	: 0.80 € par m3

Tarif de l'assainissement :

Par 12 voix pour et 3 abstentions le Conseil Municipal fixe le prix de l'assainissement : 1.60 € par m3

II - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2019

Lors de la séance de conseil municipal M. BLIN Adrien Claude Christian a été tiré au sort. Sachant que l'âge minimum est de 23 ans pour être éligible, et M. BLIN Adrien est âgé de 19 ans, il est donc nécessaire de procéder à un nouveau tirage au sort :

- TREFOUX Mireille épouse MORAND

III - OBJET : TICKETS RESTAURANTS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 2 mars 2017 il a été décidé d'attribuer des tickets restaurant au personnel communal. Il demande à ce que soit précisée la délibération.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 voix contre le Conseil Municipal, décide que le personnel stagiaire, titulaire, contractuel sur emploi permanent et contractuel à titre temporaire pour remplacement pourront bénéficier des tickets restaurants.

Monsieur le Maire informe :

- de l'assemblée générale de famille rurale qui aura lieu à l'aire de loisirs le 27 mars 2019
- d'un projet d'implantation d'un distributeur automatique place de la poste par M. SURAIS David
- d'une demande de Mme Sylviane PETAT d'installer à titre provisoire des algécos place de l'église pendant la durée de ses travaux environ 2 mois.
- le bal du Club de Danse le 16 mars
- La commémoration de la guerre d'Algérie le 19 mars
- Du carnaval et du bal des années 80 le 30 mars
- Du concert de la Muroise le 5 avril
- Il est signalé que le panneau d'affichage de l'école est à nouveau cassé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h